

# CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 7 MARS 2017

## COMPTE-RENDU

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



Les Conseillers municipaux de la Ville de Le Port sont priés d'assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu le **mardi 7 mars 2017 à 17h à la Mairie.**

En Mairie, le 27 février 2017

LE MAIRE



Olivier HOARAU

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mardi 7 février 2017 P. 01
2. Note d'information relative au Contrat de Ville de Le Port 2015-2020 - Programmation financière et plan d'actions – Année 2017 P. 14
3. Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et aux établissements publics - Année 2017 P. 17
4. Résorption de l'Habitat Insalubre « Rivière des Galets Village » - Convention publique d'aménagement avec la SEDRE – Approbation du CRAC 2015 – Approbation de l'avenant n°12 à la convention publique d'aménagement P. 22
5. Renouvellement des composants du parc locatif social de la SEMADER – Octroi d'une garantie d'emprunt P. 28
6. Acquisition de matériels pour les équipements sportifs - Approbation du plan de financement P. 61
7. Indemnité Représentative de Logement (IRL) des instituteurs non logés - Année 2016 P. 62
8. Délégation du service public d'eau potable – Avenant n°2 au contrat de délégation P. 65
9. Délégation du service public d'assainissement – Avenant n°2 au contrat de délégation P. 70
10. Valorisation des eaux usées traités – Indemnisation des candidats – Procédure de consultation - Concession de travaux relative à la conception, la construction et l'exploitation des infrastructures P. 75
11. Manifestations commerciales – Partenariat entre la ville de Le Port et l'Association des Commerçants du Port (ACP) – Redevances d'occupation du domaine public P. 77

### Questions diverses

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mardi sept mars, le Conseil municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Anne Laure Boyer.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacaptia 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Dalila Mahé 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 4<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annie Mourgaye 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Annick Le Toullec 8<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Armand Mouniata 10<sup>ème</sup> adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Dorisca Tiburce, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Valérie Auber.

**Absents représentés** : M. Sergio Erapa 11<sup>ème</sup> adjoint (par Mme Paulette Lacaptia 1<sup>ère</sup> adjointe), M. Alain Iafar (par M. Brandon Incana), Mme Brigitte Laurestant (par Mme Sonia Bitaut), M. Jean-Hubert M'Simbona (par M. Jean-Bernard Gaillac), Mme Karine Mounien (par Mme Bibi Fatima Anli), Mme Catherine Gossard (par Mme Karine Infante), Mme Mikaëla Latra (par Mme Dorisca Tiburce), M. Daniel Vassinot (par M. Henry Hippolyte), M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

**Arrivé (s) en cours de séance** : Mme Infante à 17h31.

**Départ (s) en cours de séance** : Néant.

**Absent (s)**: Mme Cala M'Rhéhoury 7<sup>ème</sup> adjointe, Mme Firose Gador.

-----

Ouverture de la séance à 17h05

M. le Maire présente M. Gilles Pangrani, Directeur des Ressources Humaines.

**1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal  
Séance du mardi 7 février 2017**

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Mme Auber et M. Jardinot), le Conseil municipal :

**Article 1** : approuve le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 7 février 2017,

**Article 2** : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents.

**2. Note d'information relative au Contrat de Ville de Le Port 2015-2020 -  
Programmation financière et plan d'actions – Année 2017**

Après discussion, le Conseil municipal :

**Article 1** : prend acte de la programmation financière et du plan d'action 2017 du Contrat de Ville de Le Port.

### 3. Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et aux établissements publics - Année 2017

**Mme Boyer, Mme Latra, M. Erapa, M. Payet ne prennent pas part au vote.**

Après avoir délibéré et à la majorité (7 abstentions : Mme Auber et M. Jardinot, M. Hippolyte, Mme Patel, Mme Le Toullec, M. Vassinot, M. Auber), le Conseil municipal :

**Article 1 :** approuve l'attribution des subventions, en fonctionnement, au titre de l'exercice 2017 aux associations et aux établissements publics selon le tableau joint au rapport,

**Article 2 :** autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document correspondant.

### 4. Résorption de l'Habitat Insalubre « Rivière des Galets Village » - Convention publique d'aménagement avec la SEDRE – Approbation du CRAC 2015 – Approbation de l'avenant n°12 à la convention publique d'aménagement

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber et M. Jardinot), le Conseil municipal :

**Article 1 :** approuve le CRAC 2015 de la convention publique d'aménagement « ZAC RHI Rivière des Galets Village » et notamment les points suivants :

- les charges et les produits de l'année 2015,
- les objectifs opérationnels et le budget prévisionnel de l'année 2016,
- le bilan financier global actualisé soit 17 032 040 € HT,
- la participation globale actualisée de la commune à l'opération soit 6 660 258 € HT,
- la participation de la commune au titre de l'année 2016 soit 1 836 010 € HT,
- l'avenant n°12 à la convention publique d'aménagement qui en découle,

**Article 2 :** autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les documents y afférents.

### 5. Renouvellement des composants du parc locatif social de la SEMADER – Octroi d'une garantie d'emprunt

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber et M. Jardinot), le Conseil municipal :

**Article 1 :** accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 537 600 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 58167, constitué de 3 lignes de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération,

**Article 2 :** accorde la garantie de la Collectivité pour la durée totale du prêt soit 18 ans dont 24 mois de différé et ce, jusqu'au complet remboursement de celui-ci, portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SEMADER dont cette dernière ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité,

**Article 3 :** s'engage sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations et dans les meilleurs délais, à se substituer à la SEMADER pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

**Article 4 :** autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous documents relatifs à ce projet.

## **6. Acquisition de matériels pour les équipements sportifs - Approbation du plan de financement**

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

**Article 1 :** valide les acquisitions de matériels pour les équipements sportifs ainsi que le logiciel de gestion de la planification des équipements sportifs,

**Article 2 :** approuve le plan de financement qui en découle et sollicite auprès de la Région Réunion la subvention correspondante,

**Article 3 :** autorise le Maire ou tout autre adjoint habilité à signer les actes y afférents.

## **7. Indemnité Représentative de Logement (IRL) des instituteurs non logés Année 2016**

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber et M. Jardinot), le Conseil municipal :

**Article 1 :** fixe le montant de base de l'Indemnité Représentative de Logement (IRL), à 2 246,40 € et le montant de l'indemnité représentative de logement majorée de 25% à 2 808,00 € pour l'année 2016.

**Article 2 :** autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

## **8. Délégation du service public d'eau potable -Avenant n°2 au contrat de délégation**

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber et M. Jardinot), le Conseil municipal :

**Article 1 :** approuve le transfert du contrat de délégation d'eau potable vers la société RUNEO ainsi que les termes de l'avenant n°2 tels que mentionnés en annexe,

**Article 2 :** autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

## **9. Délégation du service public d'assainissement - Avenant n°2 au contrat de délégation**

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber et M. Jardinot), le Conseil municipal :

**Article 1 :** approuve le transfert du contrat de délégation de collecte des eaux usées vers la société RUNEO ainsi que les termes de l'avenant n°2 tels que mentionnés en annexe,

**Article 2 :** autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**10. Valorisation des eaux usées traités – Indemnisation des candidats – Procédure de consultation - Concession de travaux relative à la conception, la construction et l'exploitation des infrastructures**

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstention : Mme Auber et M. Jardinot), le Conseil municipal :

**Article 1 :** approuve le principe et le mode de calcul de l'indemnité des candidats non retenus ayant remis une offre conforme,

**Article 2 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint délégué, à signer, le cas échéant, les actes correspondants.

**11. Manifestations commerciales – Partenariat entre la ville de Le Port et l'Association des Commerçants du Port (ACP) – Redevances d'occupation du domaine public**

**Mme Infante et M. Vali ne prennent pas part au vote,**

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : M. Auber et 2 oppositions : Mme Auber et M. Jardinot), le Conseil municipal :

**Article 1 :** approuve le montant des redevances d'occupation du domaine public dans le cadre des manifestations commerciales organisées par l'Association des Commerçants du Port (ACP) à savoir 2,5 € par mètre linéaire et par jour pour les commerçants et un montant forfaitaire de 80 € par manifestation pour les exploitants de manèges et assimilés,

**Article 2 :** autorise le Maire ou l'adjoint habilité à signer les actes se rapportant à cette affaire.

.....

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h35.**

**LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**



1948 JUN 10 40